L'égalité dans la recherche ou la recherche de l'égalité ?¹ Allocution de Michelle Zancarini-Fournel

Dans les sociétés démocratiques développées marquées par la circulation rapide de l'information, aucun corps constitué de savoirs académiques ne peut se passer d'une réflexion sur les modes de légitimation, de circulation et de transmission ainsi que sur les formes et les modalités de leur réappropriation. C'est ce que nous allons essayer de faire lors de cette Biennale à propos de la recherche universitaire sur les questions d'égalité Hommes-Femmes.

Récurrent tous les 8 mars depuis 1982, le bilan des inégalités entre femmes et hommes, toujours sans lendemains, en est le témoin et cette année n'a pas failli à cette tradition. Il est clair que, à la différence d'autres pays en particulier anglophones, les recherches françaises sur le genre (au sens de hiérarchies entre masculin et féminin) manquent de reconnaissance institutionnelle dans le monde de l'Université et de la Recherche, alors qu'elles ont acquis une place dans le paysage intellectuel (ouvrages, collections, revues...).. Pourtant, la mise en relation de la question du genre avec celle des politiques publiques constitue un apport positif pour la connaissance. Le contexte s'y prête.

Le contexte social et politique

Ce contexte est marqué aujourd'hui par trois réalités convergentes. D'une part, l'accélération du processus de massification de l'enseignement secondaire puis supérieur, qui a conduit des bataillons de filles, dans les universités y compris scientifiques. D'autre part, depuis la revendication paritaire au début des années 1990, la question de l'égalité des sexes est revenue sur l'agenda politique, et devient un indicateur du développement démocratique. Plus récemment, le débat sur la mixité a concentré les regards sur la place respective

¹ Le titre proposé a été donné par les organisateurs de la Biennale, dans la mesure où le texte initial de Michelle Zancarini-Fournel ne comportait pas de titre puisqu'il s'agissait de sa participation à la première table-ronde.

des hommes et des femmes, des filles et des garçons dans les espaces publics et scolaires. Dans ce contexte social et politique, la recherche sur le genre fournit une expertise de plus en plus sollicitée au niveau européen, tant en sociologie, qu'en sciences politiques, en anthropologie et de façon moindre en histoire, alors que l'institution universitaire peine à valider ces « savoirs d'action ». Enfin, l'Europe a impulsé des politiques de soutien à l'égalité des chances, et a contribué à promouvoir la parité dans le monde scientifique et à valoriser la production et la transmission de savoirs mixtes. Enfin dernier élément, le contexte scientifique dans les sciences humaines nous semble marqué aujourd'hui par le « présentisme » (selon l'expression de François Hartog), c'est-à-dire, pour ce qui concerne notre réflexion, la prise en compte des enjeux, dans le présent, de la transmission/réappropriation des savoirs.

Dans cette université essentiellement scientifique, mais où sciences pures et médecine coexistent avec des sciences humaines et sociales, des sciences des activités sportives et des sciences de l'éducation, la question de l'égalité a été actée dans une charte signée en 2007 par le président Collet. Nous allons voir comment cette politique universitaire en action est irriguée par les recherches

Dans un premier temps, il nous faut dresser un rapide historique des recherches, des moments forts et des tournants, qui ont permis de progresser à pas comptés. Dans un deuxième temps nous interrogerons les concepts d'égalité, d'égalité des chances, de parité, de diversité et de lutte contre les discriminations qui vont organiser les débats dans les jours à venir et dans un troisième temps nous aborderons rapidement le bilan des les programmes de recherche sur le corps, les violences, les stéréotypes et la mixité, développés dans cette université, dans les établissements du PRES Lyon-Saint-Etienne et dans d'autres universités françaises ou européennes.

.......

1- Rapide historique des recherches et des moments forts, des tournants

C'est le mouvement féministe des années 68 qui a impulsé les recherches sur la différence des sexes ce qui constitue pour nombre de scientifiques un péché originel. L'institutionnalisation a été progressive à partir du colloque de Toulouse de 1982 portant sur les Recherches sur les femmes et recherches féministes, soutenu par le CNRS dirigé alors par Maurice Godelier qui a initié aussi deux ATP (actions thématiques programmées) sur le même thème. Quatre postes fléchés ont été créés dans les universités mais sans pérennisation ni développement.

Le 2me tournant a été pris avec l'implication de l'EUROPE par le biais du fonds social européen et la convention interministérielle de 2000 soutenue par la politique de la Directrice de l'enseignement supérieur Francine Demichel qui a impulsé un premier état des lieux de la recherche, de la présence des femmes dans l'enseignement supérieur. A la suite des missions Égalité se sont installées dans plusieurs universités dont Lyon1 (Christine Charreton) et Lyon2 (Annik Houel) ainsi qu'à l'IUFM de Lyon alors autonome, avec des politiques variables selon els établissements. Plusieurs états des lieux se sont ensuite succédé sans que l'on passe véritablement du constat à la diminution des inégalités sauf exception. Le 3ème moment a été mis en œuvre après 2007 autour de la notion de parité puis aujourd'hui de la lutte contre les discriminations (avec un risque de dilution dans ce combat généraliste) soutenu verbalement par le MRES

2- Concepts d'égalité, d'égalité des chances, de parité, de diversité et de lutte contre les discriminations

l'idéologie officielle et républicaine de l'éducation, le modèle idéal de relations entre filles et garçons, les hommes et les femmes dans l'Ècole française contemporaine repose sur l'égalité des sexes et la mixité. Cette idéologie et ce modèle égalitaires sont réaffirmés à un moment où la société française se transforme sous l'effet d'une mutation anthropologique et culturelle de grande ampleur.

La notion " d'égalité des chances "

L'introduction de la notion "d'égalité des chances" dans la pensée politique et juridique en France est relativement récente. Elle substitue aussi à la notion d'égalité **en** droit née de la Révolution française, celle d'égalité **des** droits, puis celle **d'égalité des chances**. Elle traduit une mutation du discours politique en substituant, à l'individu abstrait de notre universalisme, l'individu concret.

A la notion d'égalité (donc au principe de la non-discrimination entre individus) se substitue enfin la catégorie de « discrimination positive ». La langue française trahit ainsi ses préférences politiques, puisque dans d'autres langues européennes, on trouve l'expression « action positive » en lieu et place de *l'affirmative action*. La notion « d'égalité des chances » est inscrite dans la loi Haby en en 1975, avec le but de faire diminuer les inégalités sociales à l'Ècole. En juillet 1981, la création des Zones d'Education Prioritaire par Alain Savary se fait explicitement au nom de la « discrimination positive ». Mais c'est par l'Union européenne que la notion « d'égalité des chances » est rapportée à la question de la différence des sexes.

L'Union européenne a élargi l'interdiction des discriminations sexuées avancée par l'ONU jusqu'à «l'égalité des chances» comme condition nécessaire pour l'obtention de l'égalité de fait. Aujourd'hui, l'accent est mis sur la participation égale des femmes à tous les niveaux décisionnels de l'économie, de la société et de la politique nationale et internationale. Enfin récemment c'est l'ensemble des politiques qui doivent s'imprégner de la notion « d'égalité des chances entre les hommes et les femmes » et des mesures incitatives (en particulier

financières - sont prises pour combler le retard. Dans les années 1980, sous l'influence des groupes de femmes liés aux partis politiques écologistes et sociaux-démocrates de l'Europe du Nord (Allemagne, Suède, Danemark), le déficit de représentation politique des femmes est traité sous forme du système des quotas, action positive transitoire dans une démocratie paritaire. Les stratégies des quotas et de la démocratie paritaire se fondent sur l'idée que les femmes sont un groupe social porteur d'intérêts spécifiques. La jurisprudence européenne a joué et joue encore un rôle pionnier en ce domaine. Dans un premier temps, l'égalité de rémunération pour un même travail est justifiée par la nécessité d'établir suivant le libéralisme, la libre concurrence dans le "marché commun". Ensuite, la Cour européenne identifie à une discrimination toute pratique qui ait pour effet un désavantage pour les femmes (ex l'interdiction pour les femmes du travail de nuit). peut-être considérée comme un outil pragmatique pour fabriquer de l'égalité, elle se fonde philosophiquement sur l'idée que les femmes et les filles forment un groupe social, porteur d'intérêts spécifiques et non la moitié du genre humain.

3- Programmes de recherche sur le corps, les violences, les stéréotypes et la mixité

Le développement récent de l'histoire des sciences, attentive à reconstituer les contextes de production et de transmission, nous invite, après une nécessaire phase d'accumulation de la production historiographique, à déplacer notre regard aux facteurs, aux acteurs, aux circulations et aux réappropriations des savoirs constitués et situés.

La distinction entre sexe biologique et genre socioculturel – et donc l'invention du gender – peut être attribuée à des médecins psychologues américains des années 1950 et 1960 qui veulent témoigner de la diffraction

constatée chez certains patients entre corps et identité; en 1968, le livre de Robert Stoller popularise la notion de genre parmi les psychologues et les chercheurs en sciences humaines. La distinction est reprise et élargie par la sociologue féministe britannique Ann Oakley dans un ouvrage paru en 1972 et intitulé *Sex, Gender and Society*. Le premier terme fait référence à la nature, aux différences anatomiques et biologiques entre hommes et femmes, mâles et femelles; le second renvoie à la culture et concerne la classification sociale et culturelle entre masculin et féminin. Variable dans le temps et l'espace, le genre est ainsi "le sexe social", la différence des sexes construite socialement et culturellement. Mais c'est le concept de mixité qui est préféré en France au mot genre.

Mixités

Pour le républicanisme français contemporain, la mixité des sexes semble aller de soi ce qui révèle en réalité le caractère très peu historique de notre mémoire nationale dans le domaine des rapports entre les sexes. De fait, l'instauration institutionnelle de cette mixité s'est opérée, certes tardivement par rapport à d'autres pays européens, mais sans débat. Ainsi les batailles scolaires concernent essentiellement la démocratisation sociale de l'enseignement.

La mixité a longtemps été abordée essentiellement par le biais des élèves ou des étudiants. Les recherches sur l'université montre tout l'intérêt d'étendre la question de la mixité au corps professoral et au personnel dans son ensemble en examinant les parcours, les mobilités et les carrières.

Deuxième orientation des études : quelles ont été les pratiques de la mixité au quotidien ? Si, nous connaissons mieux les étapes de la mixité dans les décrets et les circulaires, il faut pénétrer au sein des institutions scolaires et universitaires pour voir comment l'organisation pédagogique se met en oeuvre. Depuis une dizaine d'années, se multiplient des travaux portant sur la mixité dans le contexte de l'éducation physique et sportive. Avec le sport, il est

possible de confronter le biologique au socio-culturel et de saisir comment le physique des êtres humains modèle la vision des rapports entre les hommes et les femmes dans sa dimension la plus intime.

Le XXe siècle a été en effet le siècle de l'inversion des inégalités sexuées dans le monde scolaire et universitaire Si le renversement historique des inégalités est un constat acquis, il ne s'agit pas cependant d'une évolution linéaire.. Mais les filles restent minoritaires dans les bastions masculins, des sciences dites « dures » et leur progression est limitée dans les grandes Ècoles scientifiques et en particulier dans les écoles d'ingénieurs. Les mécanismes de ségrégation par filières et par spécialités mettent en lumière les « stéréotypes de sexe », chacun et chacune construisant son identité sexuée par rapport aux attentes sociales traditionnelles propres à leur sexe, avec cependant des différences selon les milieux sociaux. Cependant la pédagogie scolaire et universitaire n'est pas en reste et développe, inconsciemment le plus souvent, des stéréotypes de sexe. En s'attachant à la description et au relevé des interactions verbales qui participent ainsi à la constitution de ce qu'on appelle un "curriculum caché", les recherches en psychologie sociale ont souligné les attentes différentes des enseignants et des enseignantes selon le sexe de leurs élèves, Les clivages entre valeurs masculines et féminines à l'adolescence, qui s'étaient réduits pendant la période de croissance dite des Trente Glorieuses semblent s'approfondir de nouveau.

En effet, la question de la mixité sociale, spatiale et sexuée dans la ville pose le problème du statut des filles : dans certains quartiers, leurs conduites et leurs déplacements se trouvent « sous contrôle », même s'il faut se garder d'une généralisation excessive de ces phénomènes et d'une assignation culturaliste. L'autonomie des filles constitue un obstacle pour certains garçons. La tension entre les sexes se reflète dans les moeurs sexuelles : il y a une difficulté de l'échange entre les sexes sur le mode égalitaire. Le machisme

découle en partie de l'impossibilité pour certains garçons de trouver leur place dans le système scolaire et universitaire. On constate un décrochage scolaire de garçons et de certaines filles de milieu populaire. Certaines adolescentes n'échappent d'ailleurs pas aux conduites violentes et au rejet de l'école.

Le sexe est devenu un langage sinon banal, du moins usuel, notamment dans l'univers publicitaire qui sature l'espace public de sa mise en scène des pulsions. Une sexologie vulgarisée est entrée dans le quotidien des programmes télévisuels et un marché du sexe s'invite sur l'écran de chaque utilisateur d'internet. Si les problèmes sexuels ne sont plus tabous, les représentations et les approches de la sexualité empruntent de plus en plus à l'exhibitionnisme et aux archétypes sexistes de la pornographie. Jamais l'intimité des individus n'a autant été l'objet des logiques de consommation, contribuant à brouiller les frontières du privé et du public.

Les discussions autour de la prostitution, de la pornographie, de la violence sexuelle n'ont cependant plus la même portée. Pour quelques intellectuelles comme Marcela Yacub, on ne peut point parler de libération sexuelle tant les femmes sont encore flouées dans leur rapport à la sexualité et piégées par les représentations de la maternité. Un même type de logique conduit à réclamer, au nom de la revendication de libre-disposition de son corps, une appropriation de la pornographie par les femmes et une reconnaissance légale des « travailleuses du sexe » ; la prostitution libre devenant un paradigme de liberté individuelle.

Quelles que soient les polémiques, il s'avère que les difficultés rencontrées par les femmes perdurent, dans le rapport conflictuel à leur corps et à l'image d'elle-même, et, plus grave encore, dans les agressions subies. Les analyses sociologiques tentent de cerner et de quantifier la violence - certains travaux incluent désormais la violence sexuelle subie par des hommes - et de s'interroger sur les hommes violents. L'enquête nationale sur les violences

faites aux femmes commanditée par le Service des Droits de femmes a permis de cerner l'ampleur et la diversité d'un phénomène de société, encore peu pris en compte [Les violences envers les femmes Une enquête nationale, 2003; Cahiers du genre, 2003]. Le recours à des lois répressives sur le harcèlement sexuel et le sexisme ne fait pas l'unanimité. Dans un contexte de fragilisation des frontières de l'intime, il met à l'épreuve les logiques de politisation du privé, tandis que les actions préventives et l'application des droits acquis, en matière de contraception, d'éducation sexuelle, d'accès à l'IVG ne sont, par ailleurs, toujours pas satisfaisantes.

Les programmes de recherche sur le corps, les violences, les stéréotypes et la mixité, développés dans cette université, dans les établissements du PRES Lyon-Saint-Etienne et dans d'autres universités françaises ou européennes, permettent ou permettront d'envisager des actions situées, en partenariat avec les collectivités locales et régionales et aussi les associations partenaires de cette Biennale

Michelle Zancarini-Fournel

Lyon 1, le 15 mars 2011